



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23-11

En exercice : 29  
Présents : 26 à l'ouverture de la séance à 20h37  
Votants : 29

Date de la convocation : 10 mars 2023 par courrier et par voie dématérialisée  
Date de l'affichage : 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le seize mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (26) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE.

Pouvoirs (3) : Mme BOYER à Mme BELMIN ;  
Mme ASCHEHOUG à M. BLONDAZ-GÉRARD ;  
Mme POULLOT à Mme GIRE

Absents (0) :

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente-sept minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À L'UNANIMITÉ** ;

**Pour (25)** : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN) M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG (pouvoir à M. BLONDAZ-GÉRARD), M. DUVIVIER,

**Contre (0)**

**Abstention (4)** : Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE).

Monsieur le Maire constate le quorum.

**OBJET - DÉLÉGATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE L'AUTORISANT À SIGNER L'ACTE DE SOUS-TRAITANCE DE LA SOCIÉTÉ VITTE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE LA MÉDIATHÈQUE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**CONSIDÉRANT** que la commune a attribué le marché de construction de la médiathèque par délibération n° 22-100 le 8 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de sous-traitance de la société VITTE avec paiement direct en vue de confier des travaux de V.R.D et d'aménagements extérieurs pour la société :

TP GOULARD  
92 rue Gambetta 77210 AVON  
N° Siret : 906 650 460 00015

Montant sous-traité : 239 000 € HT la TVA étant due par le titulaire.

Accusé de réception en préfecture  
077-217700376-20230316-DELIB\_23-11-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2023  
Date de dépôt en mairie : 16/03/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa publicité.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré À LA MAJORITÉ ;**

**Pour (24) :** M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN) M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE).

**Contre (5) :** M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG (pouvoir à M. BLONDAZ-GÉRARD), M. DUVIVIER.

**Abstention (0) :**

**DÉCIDE** de signer la déclaration de sous-traitance de la société VITTE pour la société TP GOULARD ;

**DIT** que le montant sous-traité est de 239 000 € HT la TVA étant due par le titulaire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente déclaration de sous-traitance.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**CERTIFIÉ  
EXECUTOIRE PAR  
LE MAIRE COMPTE  
TENU DE LA  
RECEPTION EN  
PREFECTURE ET DE  
LA PUBLICITÉ  
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 16 mars 2023

Le Maire

L'Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT

